



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-24

L'an deux mille dix-sept, à 10h

Le 1^{er} juillet, à Boulzicourt (08)

Date de convocation	6 juin 2017
Nombre de délégués :	
● Titulaires	38 Titulaires
● Suppléants	38 Suppléants
● Présents	20 Présents
● Votes par procuration	2 Votes par procuration

Étaient présents :

Mme Morgane PITEL

M. Jack COLLINET

Mme. Danielle COMBE

M. Daniel COURTAUX

Mme Maryse DESPAS

M. Patrick FOSTIER

Mme Mireille GAZIN

M. Pascal GILLAUD (Pv de Bernard Dekens)

Mme Pascale GAILLOT

Mme Dominique HUMBERT (Pv de M Raoul)

M. Robert PASCOLO

M. Bernard PIERQUIN

M. Jean-Pierre RENVOY

Mme Noëlle DEVIE

M. Eric GILLARDIN

M. Guy JOSEPH

M. Pascal MAUROY

Mme Christine NOIRET-RICHET

M. Michel NORMAND

M. Edouard JACQUE

Objet de la délibération :

**Hebma : Réalisation d'un protocole d'indemnisation des décaissements
- plan de financement des dépenses 2017**

Résultat du vote
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-24

Objet de la délibération :

Hebma : Réalisation d'un protocole d'indemnisation des décaissements - plan de financement des dépenses 2017

Vu l'article L. 1111-10-IV du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction du Gouvernement NOR RDFB1520836N du 22 décembre 2015,

Considérant que plusieurs dépenses sont nécessaires à l'avancement de l'opération HEBMA en attendant les accords de financement de la partie « travaux » :

Il s'avère également nécessaire de proposer un système d'indemnisation aux exploitants et propriétaires concernés par les décaissements. Ces prestations sont évaluées à 4000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Agence de l'eau Rhin-Meuse	80%	3 200 €
Région Grand Est	10%	400 €
Fonds européens FEDER	10%	400 €
TOTAL	100%	4 000 €

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le comité syndical :

- décide d'engager les dépenses précitées,
- approuve les plans de financement présentés,
- autorise la Présidente à solliciter les financements correspondants et à signer toutes les pièces du dossier.

La Présidente



Morgane PITEL

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 31/07/2017 à 22:26:48
Référence : 09e97b28c20ce7af7fe8411c974c797d0e4cddfa